

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2022 à 20 h 30

N°03/2022

Etaient présents : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr CARBONNAUX Alexandre, Mme POLLET Dorianne, Mr DE WILDE Pierre, Mr LASSEGUE Yves, Mme LEGRAND Nicette, Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde.

Etaient absents excusés :

Mr FERRACHAT Sébastien pouvoir à Mme HOLLINGER Jacqueline
Mr ROUDEAU-COOPER Laurent pouvoir à Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

Etait absente excusée :

Mme DOS SANTOS Stéphanie

Mme LEGRAND Nicette a été élue secrétaire de séance

**Madame le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'ajouter une délibération arrivée après l'envoi de l'ordre du jour.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité**

VOTE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Vu les résultats du compte de gestion de l'année 2021, arrêté par Mr HELLEN Marc, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, à GARGES.
Considérant que les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont en concordances, il n'y a aucune remarque à formuler.

VOTE et APPROUVE le compte de gestion de l'année 2021, concernant la commune de Jagny-sous-bois, suivant le tableau joint à la présente délibération

Ont voté :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

VOTE ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après lecture faite par Mr CARBONNAUX Alexandre, du Compte Administratif 2021, élaboré par Madame HOLLINGER Jacqueline, Maire, qui ne participe ni à la délibération, ni au vote.

VOTE et APPROUVE le compte administratif de l'année 2021 :

Section de fonctionnement :	Recettes	220 636.12 €
	Dépenses	202 608.86 €

Qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 18 027.26 € pour l'année 2021 et un résultat de clôture de l'exercice à 11 050.52 €

Section d'investissement :	Recettes	18 315.41 €
	Dépenses	37 409.43 €

Qui laisse apparaître un déficit d'investissement de 19 094.02 € pour l'année 2021 et un résultat de clôture déficitaire de 1 066.76 €.

Ont voté :
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Après avoir approuvé le Compte Administratif commune 2021, qui présente un excédent de clôture en section de fonctionnement de 130 544.54 € et un déficit d'investissement de 29 986.60 € soit un total global excédentaire de 100 557.94 €

Sur proposition de Mme HOLLINGER Jacqueline, Maire,

ACCEPTÉ l'affectation de l'excédent de clôture, de la façon suivante

En report à la section de fonctionnement recettes au 002 : 100 557.94 €
En report déficitaire à la section d'investissement au 001 : - 29 986.60 €
En investissement « excédent de fonctionnement au 1068 : 29 986.60 €

Ont voté :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2022

A VOTE en 2021 les taux suivants pour les contributions directes :

- Taxe foncière bâtie : 28.33 %
- Taxe foncière non bâtie : 44.78 %
- Contribution foncière des entreprises (CFE) : 20.80 %

La présente délibération propose d'adopter, pour 2022, les taux des contributions directes suivantes :

- taxe foncière bâtie : 31.16 %, après une augmentation du taux de 10 %
- taxe foncière non bâtie : 44.78 %
- contribution foncière des entreprises (CFE) : 20.80 %

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

Vu les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2021,

Considérant l'équilibre du budget de l'exercice 2022.

VOTE les taux des taxes communales 2022.

Ont voté :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

VOTE ET APPROBATION DU BUDGET 2022

Suivant la présentation du budget primitif, faite par Madame HOLLINGER Jacqueline, Maire

APPROUVE et **VOTE** le budget primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

DEPENSES : 325 490.69 €
RECETTES : 325 490.69 €

En section d'investissement :

DEPENSES : 158 815.68 €
RECETTES : 158 815.68 €

Ont voté :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

AMORTISSEMENT SUR LES SUBVENTIONS ATTRIBUEE

Reprenant la délibération du 24/03/2006 et l'autorisation maximale d'amortissement de 15 ans pour les subventions d'investissement

Suivant la proposition faite par Madame HOLLINGER Jacqueline, maire,

- **DECIDE** que la participation attribuée au syndicat SIPEAF pour les travaux de l'école « Alain FOURNIER », sera amorti sur 15 ans. Le montant sera défini chaque année, en fonction de l'évolution du nombre d'habitants de la commune.

Pour l'année 2022, ce montant d'amortissement sur les subventions est de 504.66 €, sur un montant de subvention de 7 569.84 €, pour la première annuité, accordée en 2021.

Ont voté :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,
Jacqueline HOLLINGER